



Documents de travail sur les votations du 13 février 2022

Loi fédérale sur les droits de timbre

État de situation initial

La Confédération perçoit une taxe sur l'émission de papiers-valeurs, qui fait partie de la catégorie des droits de timbre. Ce droit s'applique par exemple à l'augmentation du capital-actions d'une entreprise et s'élève aujourd'hui à 1%. Aucun droit n'est prélevé sur le premier million de francs, ni en cas d'utilité publique ni pour l'acquisition d'un logement modeste.

Révision de la loi

La révision de la loi vise à supprimer le droit de timbre d'émission sans le remplacer. La Confédération s'attend à une diminution des recettes de 250 millions de francs par an.

Le Conseil national (120:70) et le Conseil des États (29:14) ont approuvé la loi le 18 juin 2021.

Référendum

Le PS, les Verts et les syndicats ont déposé le 5 octobre 2021 un référendum contre la loi, muni de 65'000 signatures valables. Ils souhaitent empêcher cette suppression partielle du droit de timbre et, en conséquence, maintenir l'imposition actuelle.

Pour www.swissbanking.ch	Contre arnaque-droit-de-timbre.ch
<ul style="list-style-type: none">• Une loi bonne pour le renforcement de la place financière suisse La place financière suisse est fortement sous pression après la levée du secret bancaire. Faciliter l'obtention de capitaux la renforcerait face à la concurrence.• De nouvelles entreprises et de nouveaux emplois en Suisse Une levée de fonds sans entraves permettrait de réaliser de nouveaux investissements, d'attirer des entreprises et de créer des emplois.• Une incitation positive en cas d'augmentation de capital Les entreprises ne doivent pas être pénalisées lorsqu'elles augmentent leur capital-actions afin de réduire leur endettement.• Des pertes fiscales compensées par de nouveaux investissements La suppression du droit de timbre sera compensée par l'augmentation des investissements ainsi encouragés et par l'accroissement de la base fiscale qui en résulte.	<ul style="list-style-type: none">• Un cadeau fiscal pour les riches entreprises Seules les grandes et riches entreprises qui émettent des actions supplémentaires pour plus d'un million de francs profiteraient de la suppression du droit de timbre. Ce cadeau ne sert à rien.• Un trou fiscal d'un quart de milliard de francs Avec les aides financières accordées pendant la pandémie, la dette publique a augmenté. Il serait irresponsable d'aggraver cette situation financière tendue avec des pertes fiscales importantes supplémentaires.• Un déplacement de la charge fiscale Des cadeaux fiscaux pour les uns résultent en des augmentations d'impôts pour les autres ou en des réductions de prestations pour tous. Ainsi, la classe moyenne paierait le cadeau fait aux groupes et aux entreprises financières déjà faiblement imposés.• Un cadeau pour le secteur financier qui est déjà sous-imposé Par rapport au travail et à la consommation, l'imposition des activités du secteur financier est nettement trop faible. C'est injuste.